Projet socialiste pour l'agriculture

L'AGRICULTURE ET SES TRAVAILLEURS

Mars 1980

Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Malgré les difficultés présentes du secteur agricole et du monde rural, malgré l'abandon de pans entiers de notre agriculture, malgré une concentration accrue des exploitations, nous refusons d'admettre que seule une minorité d'agriculteurs et de régions bénéficient de perspectives de développement.

Avons-nous tort ?

Comme pour les autres travailleurs,la Société,représentée par le Pouvoir Giscardien,fait payer chèrement sa propre crise aux agriculteurs,et plus spécialement à ceux qui ne bénéficient pas de rentes de situation ou de dimension,c'est à dire à la grande majorité.

Pour ceux-là insécurité,pauvreté,inégalités accrues,alors que pour les riches et les nantis,les profits et les privilèges vont en s'accentuant.

Donner à l'agriculture une autre identité, c'est :

- remettre en cause la notion de chef d'entreprise.
- casser l'individualisme et le corporatisme.

Le Projet Socialiste pour l'Agriculture a pour ambition de redonner à l'agriculteur sa place de travailleur avec les mêmes droits,les mêmes devoirs,les mêmes garanties.

1 vingt ans de libéralisme et d'élimination

20 ANS D'EUROPE

Un grand nombre d'agriculteurs français avaient fondé de grands espoirs sur la réalisation du Marché Commun agricole.

Les bases essentielles de la politique agricole commune (libre circulation des produits,préference communautaire,solidarité financière,régime uniforme de prix) devaient permettre à l'agriculture française,qui était bien placée,de profiter des débouchés et du financement communautaires,d'être à l'abri des aléas des des marchés mondiaux.

En fait,on doit constater qu'après 20 ans d'Europe,la P.A.C n'a pas su préserver le revenu de la grande masse des petits et moyens agriculteurs,n'a pas permis de réduire les disparités considérables entre les régions,les productions et les agriculteurs eux-mêmes. Elle n'empêche pas l'accélération de l'exode rural,la désertification de régions entières,la concentration des exploitations agricoles,ainsi que des industries agro-alimentaires.

Les disparités monétaires et l'instauration des montants compensatoires monétaires ont renforcé artificiellement les agriculteurs des pays à monnaie forte et pénalisé l'agriculture française pour aboutir,depuis I974,à une dégradation constante du solde de la balance commerciale agro-alimentaire. De ce fait,malgré tous les discours optimistes sur le "pétrole vert" il apparaît de plus en plus difficile d'équilibrer notre balance sans contraindre l'agriculture à un nouvel effort de compétitivité.

Pour l'économie européenne enfin,et les consommateurs en général,on doit constater que la politique d'industrialisation à outrance de l'agriculture a souvent conduit à une détérioration de la qualité des produits.

Enfin,les mécanismes mis en place en matière de politique agricole commune n'ont pas permis que soient atteints les objectifs initiaux du Traité de Rôme,qui prévoyaient notamment d'améliorer le revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture.

20 ANS D'APPLICATION DES LOIS DE 1960-62

La loi d'Orientation Agricole du 5 Août I960 fixait deux objectifs à la politique agricole de notre pays:

1- Etablir la parité entre l'agriculture et les autres secteurs économiques,**"en éliminant les causes de disparité existant entre le revenu des personnes exerçant leur activité dans l'agriculture et celui des personnes occupées dans d'autres secteurs."**

2- Mettre l'exploitation familiale en mesure de compenser les désavantages naturels et économiques auxquels elle reste soumise comparativement aux autres secteurs de l'économie.

Il est clair aujourd'hui,20 ans après,qu'aucun de ces deux objectifs n'a été atteint.Contrairement aux affirmations,sans fondement,du Président de la République,l'exploitation familiale a été soumise à la domination économique sans cesse croissante des firmes et à la concentration au profit des plus grosses.



LA PARITE ENTRE L'AGRICULTURE ET LES AUTRES ACTIVITES ÉCONOMIQUES

Evolution du revenu agricole moyen

I974: -4,8% par rapport à l'année précédente
1975: -1,8%
I976: -0,5%
I977: +1,1%
I978: -1,5%

En I977,le paysan français gagnait en moyenne en valeur réelle 40% de moins qu'en I972.Il est vrai que ces moyennes cachent des disparités très importantes qui ont conduit la majorité elle-même à remettre en cause le mythe de l'unité du monde paysan.

Les disparités de revenus

30 à 40% des exploitations n'arrivent pas à obtenir un revenu par travailleur familial permanent équivalent au SMIC.

Les disparités de revenus des agriculteurs selon la localisation de l'exploitation sont très fortes et les écarts de revenus entre les ménages agricoles sont beaucoup plus élevés qu'à l'intérieur de toutes les autres catégories socio-professionnelles.

D'après une étude faite par le Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts (C.E.R.C.),en I977,20% des exploitants agricoles avaient un revenu annuel inférieur à 20.000 F et 20% un revenu supérieur à 110.000F

Les disparités régionales

Ces disparités économiques entraînent de nombreuses disparités sociologiques ; les plus injustes par leurs conséquences. Etre pauvre n'est pas seulement avoir moins d'argent, c'est aussi avoir moins de considération, de culture, de loisir, de formation...

Peut-on parler de l'unité du monde agricole ?

Coll. Fondation Jean Jaurès

Les salariés de la production font partie des ouvriers les plus mal lotis de notre pays et subissent largement ces disparités.

Paradoxalement, et contrairement à ce que veut faire croire la majorité conservatrice actuelle, figurent parmi les agriculteurs qui connaissent les plus grandes difficultés, beaucoup de ceux qui ont le plus modernisé leur exploitation. Ceux-ci supportent en effet 50 % de l'endettement total de l'agriculture française, alors qu'ils ne représentent que 14 % des agriculteurs, en majorité des jeunes.

L'endettement de l'agriculture française croît plus rapidement que celui de nos principaux partenaires de la C.E.E. Le rapport entre l'endettement et la valeur ajoutée brute augmente constamment en France et atteint aujourd'hui 147 %, alors qu'il reste relativement stable aux Pays-Bas (103 %) et croît moins rapidement en Allemagne (130 %).

AINSI EST POSÉ LE PROBLEME DE L'EXPLOITATION DE TYPE FAMILIAL

Le deuxième objectif de la loi d'orientation, là encore, est loin d'avoir été atteint. Tout a été mis en oeuvre d'ailleurs pour qu'elle ne puisse pas compenser les désavantages économiques auxquels elle était soumise. Cette politique était volontaire. Elle explique d'ailleurs la diminution du nombre des exploitations agricoles qui était de 2,3 millions en 1955 et de la moitié seulement en 1975 (1,3 million).Au cours du VIème Plan, 100.000 exploitants agricoles ont dû chaque année quitter l'agriculture.

Un exemple : de 1970 à 1977, les 5.000 plus grosses exploitations agricoles françaises ont réussi à acquérir 103.000 Ha et ceci malgré un dispositif qui devait empêcher les cumuls.

Si l'on retient le chiffre de 20 Ha comme surface d'installation, ce sont donc plus de 5.000 jeunes qui n'ont pu s'installer en raison des cumuls abusifs des grosses exploitations de types capitalistes.

Si l'on retient également les accroissements réalisés par les exploitations de plus de 100 Ha, ce sont 22.000 installations nouvelles qui n'ont pu avoir lieu entre 70 et 77.

En 1978, 2,5 % des exploitations agricoles ont disparu, ce qui entraîne en milieu rural de nombreuses suppressions d'emplois tant agricoles que dans d'autres secteurs économiques.

Aujourd'hui, les agriculteurs ne représentent que 9 % environ de la population active. Si aucune mesure sérieuse n'est prise, d'ici l'an 2.000, c'est-à-dire dans 20 ans, les agriculteurs ne représenteront plus que 3 % de la population active agricole et travaillerons sur 200.000 exploitations environ. La tendance générale de la loi d'orientation du gouvernement va d'ailleurs dans le sens de cette concentration, tout en exprimant la volonté de conserver le nombre actuel d'exploitations.

Ainsi l'agriculture française connaît une crise profonde. La politique agricole menée depuis vingt ans sur le plan national et communautaire n'a pas pu, ou n'a pas voulu préserver le revenu de la grande masse des petits et moyens agriculteurs.

Elle n'a pas permis de réduire les disparités considérables entre les régions, les productions et les agriculteurs eux-mêmes.

Elle n'a pas empêché l'accélération de l'exode rural, la désertification de régions entières et la concentration des exploitations agricoles.

CONSOMMATEURS ET AGRICULTEURS EN SONT LES VICTIMES

Cette politique, néfaste pour la grande majorité des agriculteurs, n'est même pas profitable aux consommateurs et à l'ensemble de la collectivité nationale. En favorisant des investissements importants et pas toujours justifiés, elle privilégie le capital au détriment du travail, et a même parfois conduit à une détérioration de la qualité des produits.

Les prix agricoles ont augmenté, en moyenne, de 3,8 % seulement en 78 contre 10 % environ pour le niveau général des prix. De plus, ils varient considérablement d'une production à l'autre.

Le libéralisme économique n'a pas permis une adaptation de l'offre à la demande et a fait naître successivement, soit des excédents coûteux pour la collectivité, soit des pénuries provoquant des hausses insupportables pour les consommateurs au seul profit de certains intermédiaires et importateurs.

UNE BALANCE COMMERCIALE AGRO-ALIMENTAIRE DÉFICITAIRE

De plus, une préférence communautaire battue en brèche par l'influence des sociétés multinationales et des Etats-Unis et des disparités monétaires qui ont renforcé artificiellement les agriculteurs des pays à monnaie forte, ont conduit à une dégradation constante depuis 1974 du solde de la balance commerciale agro-alimentaire.

Ainsi, le VIIème Plan prévoyait-il un excédent de 20 milliards de francs de la balance commerciale agricole. Nous en sommes loin et les dérèglements monétaires n'en sont pas les seuls responsables. Toutefois, depuis 1971 la dégradation de la position du

Franc par rapport aux monnaies fortes est un facteur de faible compétitivité des productions françaises en Europe puisqu'elle élève le coût des consommations intermédiaires importées. De plus les montants compensatoires monétaires ont fourni de véritables barrières protectionnistes aux pays à monnaie forte (R.F.A. et Pays-Bas) contre la concurrence agro-alimentaire française.

Les raisons de ce déséquilibre sont multiples.

Production et dépendance

Le schéma productiviste imposé depuis 20 ans à notre agriculture l'a rendue de plus en plus dépendante d'autres secteurs économiques.Les dépenses de consommation intermédiaires nécessaires à la production agricole sont passées de 7,9 Milliards en I960 à 75 Milliards en I978. Cet accroissement des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture a fait chuter la rentabilité des exploitations.

Par voie de conséquence s'ensuit un fléchissement très net des dépenses d'équipement,alors que des pays voisins où la production agricole est largement inférieure à celle de la France investissent proportionnel lement beaucoup plus que nous dans les équipements agricoles.

Selon le rapport annuel du FDES,la variation annuelle en pourcentage des investissements productifs des sociétés et des entreprises individuelles par bran -che a été la suivante,en volume:

	I974	I975	I976	I977
Agriculture	-6,4	-I9,6	+0,7	-10,8
Industries agro-alimentaires	"	-20,2	-2,7	+1,3

Une réforme du mode de financement et une révision du schéma de développement que le capitalisme lui a imposés sont nécessaires à la production agricole.

Modernisation et Endettement

Une forme de modernisation de l'agriculture s'accompagnant d'un usage massif de machines,d'engrais,de produits phytosanitaires,d'aliments du bétail,pour la plupart importés,est donc coûteuse en devises.Cette modernisation accroît la dépendance de l'agriculture française,alors même que ses capacités naturelles sont sacrifiées ou sous-exploitées. Alors que l'on met timidement en place un plan protéine au niveau national, les importations de soja augmentent de plus de 40% en un an.

Ce sont les responsables du CREDIT AGRICOLE qui constatent que l'endettement de l'agriculture double tous les cinq ans,qu'il croît plus vite que la valeur de la production et qu'il devient insupportable pour la majorité des jeunes exploitants du fait d'une charge financière trop élevée.

Ce sont,enfin,les spécialistes du commerce extérieur qui alertent les Pouvoirs Publics sur l'impossibilité pour l'agriculture française de supporter longtemps les distorsions de concurrence provoquée par les montants compensatoires monétaires,et sur le caractère de plus en plus aléatoire des possibilités d'expansion sur les marchés extérieurs.

Malgré ces impasses et ces avertissements,le Gouvernement et le Président de la République multiplient les discours optimistes sur l'agriculture,pétrole vert de la France,sur la nécessité de maintenir une vie rurale,une "agriculture sociale",gardienne de la nature,

Une triple concentration

La politique industrielle appliquée par le Gouvernement repose sur le sacrifice de secteurs entiers de l'économie nationale au mépris des intérêts des travailleurs et de régions entières,et au profit d'une division internationale du travail imposée par les firmes multinationales. De même,la politique agricole tracée par la loi d'orientation est fondée,pour l'essentiel sur le renforcement de la compétitivité,une intégration plus poussée de l'agriculture par les industries agricoles et alimentaires et une exploitation accrue des petits et moyens producteurs.

Dans ces conditions,le choix d'une certaine agriculture **"compétitive","rentable"** et à **"haut niveau technique"** développera inexorablement une triple concentration:

- Concentration des exploitations;
- Concentration de l'éventail des denrées produites puisque l'on concentrera les efforts sur quelques productions facilement mécanisables et peu exigeantes en main d'oeuvre, processus que d'autres secteurs économiques ont connu à une période antérieure comme le textile,la sidérurgie et les constructions navales.
- Concentration géographique de l'activité agricole sur les grandes régions céréalières et les régions d'élevage à caractère intensif.

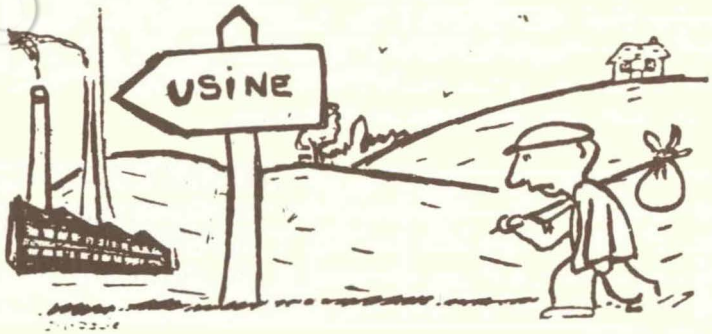

2 pour une autre politique agricole

DE NOUVEAUX OBJECTIFS

Il est fondamental pour nous,Socialistes,qu'une politique d'accords réciproques de développement et d'aide alimentaire à certains pays du Tiers-Monde,tenant compte de l'agriculture française,soit mise en place.

Ceci suppose que le commerce international ne se fasse pas de manière anarchique et sous le contrôle des multinationales.

L'évolution démographique du monde nous amène à penser,en effet, que dès les années 2000,c'est à dire dans 20 ans,le déficit alimentaire mondial ne cessera de croître.On peut même craindre qu'à cette date le monde sous-alimenté ne dépasse le milliard d'individus.Quelque soit l'investissement,la capacité de production agricole de ces pays augmentera moins vite que leur population.Plus qu'aujourd'hui,les matières alimentaires pourraient devenir une véritable "arme" vis à vis de pays qui ne les détiennent pas.

UN AUTRE MODELE D'AGRICULTURE

Nous devons donc produire,mais en même temps,la crise économique,le renchérissement des matières premières et la nécessité d'économiser toutes les sources d'énergie démontrent qu'une agriculture qui refuserait un productivisme agressif,coûteux en importations et facteur d'aggravation des conditions de vie et de travail des agriculteurs,peut être une activité à la fois créatrice d'emplois et facteur décisif de l'amélioration de notre balance des comptes sans nuire à la production agricole.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Il est aussi nécessaire d'établir un "prix seuil" équitable pour chaque production comme cela existe pour le blé,par exemple. Ce prix seuil devra être différencié.

La mise en place de cette agriculture qui privilégiera les exploitations s'appuyant d'abord sur les richesses naturelles et biologiques,constitue une grande ambition des décennies à venir. Elle suppose un investissement considérable dans la prospection scientifique de ces voies nouvelles,ainsi qu'en matière de formation des hommes.

Nous voulons réduire,pour l'agriculture française,le poids intolérable des consommations intermédiaires (75 milliards en 1978) qui y sont injectées aux dépens de l'activité et du revenu agricole. Nous voulons assainir l'économie nationale du poids de l'importation -inimaginable- de certains produits agricoles. tels que les porcs,le soja,le bois,les moutons,le vin. Nous voulons rendre vie aux régions en désertification En plus de la conservation du patrimoine naturel,l'agriculture pourrait contribuer à fournir les aliments et les matières dont nous manquons.

Notre critique du schéma "productiviste" doit être bien comprise.Il ne s'agit pas pour nous de réduire la production agricole,mais de la maîtriser. L'accroissement de la production nationale qui doit être recherchée ne passe pas obligatoirement par l'accroissement de la productivité de chaque exploitation prise individuellement. 70% des exploitations de notre pays peuvent développer leur potentiel agricole,mais il faut que cet accroissement de productivité se fasse intelligemment,plus rationnellement,sans usure des hommes ni des terres.Cette production devra être aussi de qualité,ce qui veut dire que nous devons tenir compte de certaines méthodes culturales utilisant au mieux les processus biologiques dont de nombreuses propositions sont intéressantes,sans pour autant en faire la panacée universelle.

La politique agricole doit aussi devenir une politique de l'alimentation des hommes,en cela les consommateurs auront un rôle fondamental à y jouer.

L'esprit corporatiste,le mythe du "Chef d'entreprise" développé par l'idéologie dominante et l'accroissement du temps de travail de l'agriculteur,ainsi que la dégradation des conditions de travail,sont autant d'obstacles aux convergences des luttes entre tous les travailleurs.

Un enseignement et une formation ouverte sur le monde extérieur permettra de combattre cette idéologie.

Une nouvelle agriculture ne pourra se développer que dans la mesure où un effort particulier sera consenti pour assurer la formation des hommes comme le propose,pour d'autres secteurs économiques,le plan socialiste pour l'éducation nationale.

POUR UNE AUTRE POLITIQUE AGRICOLE

Dans le cadre d'une planification démocratique et décentralisée,une politique agricole ne peut être pensée qu'avec les agriculteurs.Comme activité économique,elle doit répondre à des besoins précis d'une société.Dans le même temps,les travailleurs de l'agriculture devront avoir les mêmes droits,les mêmes garanties et les mêmes devoirs que les travailleurs des autres secteurs d'activités. Nous pouvons résumer ainsi ces objectifs:

1/ Assurer un revenu à tous les travailleurs de l'agriculture par des prix garantis pour une pour une quantité de produits déterminés.

2/ Contribuer à maintenir et développer l'emploi agricole et rural. Dès maintenant,plus un seul emploi dans l'agriculture ne doit disparaître,

ce qui implique que nous redéfinitions notre orientation en matière de développement agricole.Toute restructuration des exploitations, lorsqu'elle est nécessaire,se fera dans les meilleures conditions. Elle tiendra compte des critères de production mais aussi d'aménagement du territoire,du plan,des conditions de travail,de la durée du travail...

3/ Développer le potentiel agricole et alimentaire pour assurer l'indépendance du pays et répondre aux besoins internationaux.

Pour atteindre ces objectifs,l'ensemble des moyens de la politique agricole doit être profondément repensé.

Il s'agit,en priorité,de définir une nouvelle politique de revenus.

Cette politique du revenu trouve sa place dans les objectifs précédemment définis,mais nous impose de répondre aux deux questions que se posent les agriculteurs de notre pays:

a) Quelle place auront les agriculteurs dans la nation ?
b) Pour quel type d'agriculteurs ?

Quelle place auront les agriculteurs dans la nation ?

A partir de positions libre-échangistes favorables aux firmes multinationales,le gouvernement sacrifie des régions entières et des secteurs entiers de l'économie sous prétexte de restaurer la compétitivité. Ce schéma nous est imposé en agriculture,alors même que nous nous rendons compte des erreurs commises par le capitalisme et que nous tentons de relancer aujourd'hui un secteur artisanal nécessaire à la survie de nombreuses régions.

Nous considérons qu'un renouveau régional est nécessaire et que l'agriculture y jouera un rôle privilégié.

Pour cela,il faut,dès maintenant,inverser la tendance actuelle par une politique volontariste d'installation des jeunes,afin de créer des emplois agricoles dont notre pays a besoin. Le problème du financement de l'agriculture est ainsi posé.

Le capital foncier détenu par les agriculteurs représente environ les 2/3 du capital engagé en agriculture. Chaque année,les achats de terre représentent près de 500 000 Ha et les soultes portent sur I20.000 Ha,soit au total 7,4 Milliards de F. Parallèlement, l'agriculture est devenue une industrie lourde et il en résulte que l'effort considérable de modernisation s'est traduit par un endettement très lourd et generalement par l'impossibilité de disposer de l'auto-financement exigé.

L'objectif d'amélioration des revenus des agriculteurs,nécessaire pour assurer aux jeunes qui s'installent une certaine sécurité face à leur avenir, implique au niveau du financement:

- la recherche d'un allègement des dépenses d'investissement (prix du matériel, des constructions,mais surtout foncier) pour limiter leur endettement;

- La création d'un fond d'auto-financement avec participation des fonds publics ;

- Le maintien, voire le renforcement de prêts particuliers à taux réduits ;

- L'adaptation des prêts bonifiés, et leur réservation à des cas spécifiques. Le développement des prêts à longue durée, différenciés selon qu'il s'agira de l'acquisition de foncier ou d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation. Les critères d'affectation de ces prêts seraient alors

fonction des impératifs nécessaires à la mise en place d'un nouveau type d'agriculture plus économe que nous souhaitons.

Pour quel type d'agriculteurs ?

Le Parti Socialiste fonde sa politique agricole sur l'exploitation agricole de type familial ou associatif.

Plutôt qu'une agriculture dite capitaliste, reposant sur un capital d'exploitation considérable, dont le seul but est de se passer de la main d'oeuvre salariée, considérée comme trop coûteuse, il est nécessaire en effet de privilégier une agriculture de type familial ou associatif.

Notre choix repose d'ailleurs sur un développement de l'agriculture conforme à l'intérêt national ainsi qu'à celui des agriculteurs. Il doit résulter, non du surinvestissement d'exploitations de pointe, mais de l'accès d'un maximum d'exploitants à des conditions de productions satisfaisantes.

Les statuts de l'exploitation familiale comme de l'agriculture associative seront redéfinis de façon à permettre à ceux qui le désirent de s'engager dans des formes moins individuelles de production. Ceci, dans un esprit communautaire conforme à l'idéal socialiste autogestionnaire, et où chacun participera aux décisions en fonction de son travail. Cette forme de production est, selon nous, porteuse d'avenir et permettra le mieux aux agriculteurs de connaître des conditions de vie comparables à celles des autres travailleurs. Cette agriculture associative devra se développer librement et selon son rythme.

LES SALARIES D'EXPLOITATIONS

Depuis le vote des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, la mutation de l'agriculture a été profonde. C'est ainsi que, malgré une diminution de 40 % de la population active agricole, et par suite d'un effort de productivité sans précédent, à base d'investissements importants, les livraisons agricoles françaises ont augmenté de 65 % en moins de 20 ans, malgré un fort ralentissement depuis 1973.

Le nombre des exploitations a diminué au rythme moyen annuel de 3,2 %.

Au niveau des salariés de l'agriculture, l'évolution est plus importante que ne le laisse apparaître celle des effectifs globaux, car on enregistre :

. une diminution forte et continue du nombre des salariés d'exploitation à cause de la mécanisation ;

. un recours de plus en plus fréquent, dans certaines régions, à une main d'oeuvre immigrée et sous-payée

. une augmentation importante des salariés d'organismes agricoles, en raison des progrès de l'organisation de l'agriculture et des besoins croissants en "services" des agriculteurs.

Globalement, en tenant compte de l'exode de la population agricole, la place des salariés de l'agriculture s'accroît parmi les actifs agricoles. Dans les années à venir, pour que l'agriculture participe aussi à l'effort de maintien et de développement de l'emploi, les salariés de ce secteur devront jouer un rôle croissant. Dans ce cadre, le socialisme qui condamne l'exploitation de l'homme par l'homme et par le capital, est l'espoir de ces travailleurs qui devront se voir reconnaître les mêmes droits que ceux des autres

travailleurs en matière syndicale, sociale, et de droit au travail (réduction du temps de travail, retraite, formation...).

LES AGRICULTEURS

En l'état actuel, le soutien uniforme des revenus par les prix est une des causes essentielles de l'accroissement des disparités au sein de l'agriculture. Parallèlement, la libéralisation progressive des marchés contribue à créer l'insécurité au niveau des revenus des petits et moyens producteurs.

Bien que "travailleurs exploités", les agriculteurs ne sont pas des salariés, car leur travail est rémunéré par la vente de leurs produits. Loin de restreindre cette autonomie, aujourd'hui relative, en raison d'une intégration de plus en plus étouffante, nous voulons la leur redonner en leur apportant une sécurité plus grande dans leurs revenus, grâce à des prix garantis de leur production.

PLURI-ACTIVITE

La pluri-activité est une réalité. Elle se développe. Elle est une forme de résistance à l'économie capitaliste, mais aboutit à une surexploitation du travailleur, qui doit dépasser les horaires normaux pour obtenir un salaire suffisant. Elle aboutit aussi très souvent à un cumul de profession et de revenus. Si donc nous devons la reconnaître, nous devons aussi en définir les limites.

Elle est parfois nécessaire en zone difficile et notamment en zone de montagne, dans la mesure où l'une des activités ne constitue pas à elle seule un emploi à temps complet.

C'est aussi par la clarification des revenus, une fiscalité plus juste, la maîtrise du foncier, qu'on pourra apporter une limite à la pluri-activité.

3 une autre politique de revenus et de structure

PRIORITE A UNE NOUVELLE POLITIQUE DES REVENUS

DES PRIX GARANTIS DANS LE CADRE DE QUANTUM DE PRODUCTION.

Afin d'assurer à tous les travailleurs agricoles une juste rémunération de leur travail, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux mécanismes de garantie de revenus. Pour cela, la fixation des prix agricoles prendra en compte les coûts réels de production calculés sur la base des unités moyennes de production représentative au niveau des régions naturelles.

- L'application d'une garantie de prix sera limitée à un volume de production (quantum) fixé par travailleur.

- Contrairement à ce que la "droite" veut nous faire dire, l'objet de la fixation de quantum est d'assurer aux exploitants des prix garantis pour les pro-

duits agricoles. Il ne s'agit en rien de limiter la production, mais de garantir le prix d'une certaine quantité de produits assurant ainsi un revenu minimum et normal du travail. Ce quantum sera fixé par travailleur et par exploitation, et permettra ainsi la reconnaissance effective du travail de la femme agricultrice et des aides familiaux. Ceci suppose une déclaration annuelle du nombre de travailleurs par exploitation.

. Pour les exploitations ayant recours à une main d'oeuvre salariée, seuls les salariés réellement "apporteurs en industrie" * ouvriraient droit à attribution d'un quantum supplémentaire. Les quantités produites au-delà de ce quantum serontcommercialisées au prix du marché. Nous sommes donc bien loin du quota de production que connaissent actuellement les producteurs de betteraves par exemple, qui vise purement et simplement à limiter la production, favorisant ainsi les avantages acquis de certains producteurs.

UNE PLANIFICATION DÉMOCRATIQUE ET DÉCENTRALISÉE

Ces "quantum" seront un des outils fondamentaux de la planification en matière agricole. Le plan, démo cratiquement élaboré, donnera une appréciation des besoins réels nationaux et internationaux des productions à développer à moyen terme, afin de mettre fin aux gaspillages que nous connaissons. La détermination des prix de revient et du volume des quantum garantis devront être effectuées par une concertation entre le niveau national et local, sur la base de modèles d'exploitation représentatifs, comme cela se fait déjà pour certaines productions.

* CF Législation G.A.E.C.

Mais, il est indispensable que l'application de ces principes soit diversifiée suivant les secteurs de production et les régions.

La prise en compte des aspects sectoriels doit se traduire par la mise en place de mécanismes différents suivant les produits, en fonction notamment des différents types de marchés et des différences quant à l'organisation de la filière agro-alimentaire.

Le secteur coopératif sera un outil déterminant de la mise en place et de l'élaboration du plan. Actuellement, pour survivre, les coopératives sont obligées, comme les firmes capitalistes, de se concentrer et d'accumuler du capital par diminution du prix payé aux producteurs. Elles participent ainsi à la politique "sélective" mise en place depuis 20 ans, en faveur des agriculteurs les plus rentables. Cependant, les coopératives assurent dans certaines zones la survie de l'agriculture, et atténuent les excès de cette politique d'élimination des agriculteurs dits non-rentables.

Nous devrons donc donner aux coopératives, en échange de certaines conditions, les moyens d'échapper à la logique du capital, par des aides financières et la définition d'un nouveau statut de la coopération, favorisant un renouveau de l'esprit coopératif à la base et au sein de ces organismes.

DES OFFICES PAR PRODUIT.

C'est pour tenir compte de cette diversité qu'il est proposé de mettre en place des offices par produit. Ces offices seront gérés majoritairement par les producteurs et les salariés de la transformation et comprendront des représentants des consommateurs, des transformateurs et de l'Etat. Ils auront pour fonction de déterminer les prix et leur hiérarchisation, ainsi que les quantum et les mécanismes pour les faire respecter.

Afin de ne pas alourdir inutilement les structures déjà existantes dans le secteur économique concerné, les offices utiliseront les structures régionales, départementales et locales préexistantes, dont nous pourrions citer la liste. Il sera fait appel largement à l'imagination des intéressés pour se donner les structures les plus souples possibles et les plus efficaces, de manière à éviter le risque d'une renaissance du corporatisme.

La plupart des offices créés couvriront non seulement le produit agricole, mais aussi l'ensemble de la filière agro-alimentaire. Ils seront enfin non seulement les outils essentiels de l'application de la nouvelle politique des revenus agricoles, mais aussi l'instrument d'une réelle planification des productions. Le plan doit être l'outil privilégié de garantie de revenus des agriculteurs. En effet, il permettra d'éviter les surproductions conjoncturelles ou régionales, de favoriser le développement des productions actuellement déficitaires, et de protéger les régions et les productions à économie fragile. Le plan sera alors un outil permettant d'assurer et d'affirmer le rôle de l'agriculture dans notre économie générale, ainsi que dans l'économie mondiale.

Il va de soi que pour atteindre ce but, les offices auront pour responsabilité directe ou indirecte la maîtrise de la production et de la mise en marché, la gestion des stocks et l'application d'une politique d'importation et d'exportation conforme à l'intérêt national, sans qu'il soit porté atteinte aux règles du commerce international qui doivent être respectées par tous.

Ils doivent aussi, notamment pour l'agrément, pouvoir orienter la politique des entreprises de commercialisation et de transformation, qui devront payer le prix aux producteurs selon les conditions définies par l'office. Elles bénéficieront de certaines compensations pour celles qui collectent ou transforment

dans des régions difficiles. Il en sera de même pour les coopératives respectant leurs statuts et leurs finalités.

Enfin, pour aboutir à une politique cohérente et pour permettre aux actions des différents offices de s'intégrer dans une perspective globale de développement équilibré de l'agriculture, il est proposé de créer un office général de gestion des marchés et d'orientation des productions. Celui-ci sera le lieu où s'élaborera la politique générale d'orientation la la plus conforme aux intérêts des travailleurs de l'agriculture, et à l'intérêt de la collectivité nationale. Dans ce but, cet office général coordonnera l'action des offices et la politique de la recherche et du développement.

La politique des revenus agricoles devra être complétée par une réforme fiscale, sociale, et du régime des calamités.

UNE RÉFORME FISCALE.

Un principe : il faut tendre vers la parité avec les autres catégories sociales : une même garantie de revenus, une même protection sociale, une même fiscalité.

a) - Une meilleure transparence des revenus : une fiscalité appréhandant correctement les revenus agricoles est indispensable afin de corriger les écarts trop importants de revenus. Or, à l'heure actuelle, **l'impôt accentue les disparités** à la fois par une sous évalutation des bénéfices des grandes exploitations agricoles, et par le caractère partiel de l'assujettissement à la T.V.A. En agriculture, comme dans d'autres secteurs économiques, la loi des "moyennes" couvre et cautionne les disparités. **Le revenu cadastral** qui sert de base de calcul de l'assiette de l'impôt sur le revenu, des cotisations sociales, du rembour-

sement en cas de calamités, etc... en est un exemple marquant.

Les pouvoirs publics, après consultation des organisations professionnels, devront mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la connaissance du revenu forfaitaire individualisé, sur la base d'une comptabilité T.V.A. des exploitants agricoles.

Cette connaissance des revenus permettra une réforme de la fiscalité agricole au bénéfice réel, et le passage petit à petit de la totalité des exploitants à ce nouveau régime. Dans un premier temps, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement, les exploitants ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500.000 Francs par an y seront assujettis. Ils contribueront ainsi, à part entière, aux rentrées fiscales de la nation. Ceci constitue la contre-partie normale à la garantie des prix et donc de revenus qui leur sera assurée.

Les jeunes agriculteurs qui s'installent et bénéficient des aides à l'installation seront soumis au régime du bénéfice réel, dans leur propre intérêt.

L'assurance décès des prêts à moyen terme sera répartie proportionnellement à leur amortissement sur le revenu de l'année, et non plus incluse dans le revenu réel de l'année du décès.

Cette réforme est nécessaires puisqu'aujourd'hui la fiscalité réelle agricole, comme le système comptable assimile l'agriculture aux bénéfices industriels et commerciaux. Ce système ne distingue pas le revenu disponible des ménages du revenu de l'exploitation ; les agriculteurs sont donc amenés dans certains cas à payer l'impôt sans avoir de revenu disponible alors que, dans d'autres cas, certains exploitants, par le jeu d'un surinvestissement, n'en paient pas.

Le nouveau système fiscal tiendra compte de cette situation. Il assujettira les agriculteurs à l'impôt,

comme les autres travailleurs, sur son revenu disponible. L'impôt sur le capital lui sera appliqué en cas de réalisation de son capital d'exploitation lors de la cessation d'activités.

UNE POLITIQUE SOCIALE.

Il apparaît qu'en l'état actuel des choses, les exploitants agricoles ne bénéficient toujours que d'un régime de protection sociale au rabais, par rapport au régime des salariés, puisque seules les prestations familiales sont strictement identiques à celles du régime général.

Le système actuel oblige les petits agriculteurs à capitaliser, notamment en achetant la terre pour s'assurer un revenu pendant leur vieillesse.

C'est pourquoi, la loi doit préciser que le régime de protection sociale des exploitants agricoles doit être progressivement harmonisé avec le régime général de la Sécurité Sociale, en vue d'instituer une protection sociale de base unique et démocratique.

Parallèlement, en ce qui concerne les cotisations il est indispensable que le revenu cadastral, unanimement critiqué et entraînant des distorsions injustes, soit abandonné. C'est pourquoi une loi devra réformer l'assiette des cotisations, réforme qui devra se traduire par un aménagement de l'assiette des charges sociales, tenant compte des revenus effectivement perçus par les assurés.

En cas de faillite d'un exploitant agricole, comme cela tend malheureusement à se multiplier, celui-ci devra avoir droit pendant une période d'un an au moins, renouvelable selon le cas, à une couverture sociale minimum pour lui et les membres de sa famille. L'agriculteur victime d'une faillite sera dans la même situation qu'un salarié licencié pour cause économique.

La femme doit acquérir des droits. L'exercice d'une vie professionnelle d'agricultrice doit les lui garantir comme aux autres travailleurs. Dans la mesure où elle participe aux travaux de l'exploitation, elle a les mêmes droits que l'homme pour la représentation de celle-ci à l'extérieur.

Ainsi, chaque travailleur de l'agriculture, déclarés pour bénéficier de la garantie de revenus, aura sa part de cotisation. L'autre partie sera calculée en fonction du bénéfice de l'exploitation. Enfin, selon les mêmes principes les prestations sociales seront identiques aux autres régimes sociaux.

LES CALAMITÉS AGRICOLES.

L'agriculture, quelle que soit la politique des revenus pratiquée, demeurera vulnérable aux calamités de toutes sortes. Une réforme du régime actuel d'indemnisation doit alors être mise en place.

Cette réforme devrait s'inspirer des principes suivants :

- Création d'une véritable solidarité nationale et professionnelle, avec mise en place d'une cotisation au niveau de tous les exploitants, modulés selon le revenu, ainsi que l'inscription d'une subvention au budget de l'Etat égale au montant des produits de la cotisation. Les cotisations entreront alors dans la détermination du prix de revient.

- Plafonnement de l'indemnisation par travailleur, le montant des indemnisations devant être fixé de façon à garantir à chaque agriculteur un revenu au moins équivalent à celui précédant la calamité, à condition que ce revenu se situe en-dessous d'un plafond fixé de façon départementale par référence au revenu moyen des salariés du département.

Mais la politique des revenus agricoles sera insuffisante, notamment pour le maintien et le développement de l'emploi agricole s'il n'est pas accompagné d'une **politique nouvelle des structures.**

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE STRUCTURES

Cette politique passe en priorité par la définition d'une nouvelle politique foncière qui soit de nature à décharger les agriculteurs du poids considérable du foncier.

L'évolution du marché foncier en général et plus particulièrement agricole, et le taux d'endettement qui en résulte est une des causes principales de la non installation des jeunes, de l'élimination progressive des exploitations familiales et de l'accroissement des déséquilibres et des disparités entre agriculteurs et régions. Les dispositions des lois 60 et 62 avaient pour objectif de pallier partiellement les abus du droit de propriété et la spéculation sur la terre. En fait, cette politique s'est révélée notoirement insuffisante dans la mesure où elle ne s'attaquait pas directement au marché foncier en brisant les mobiles spéculatifs et ne reconnaissant pas la supériorité du droit de travail sur le droit de propriété.

Dans ces conditions, un projet de loi doit, d'une part garantir la sécurité de l'exploitant par la création de baux de carrière et le soulager de la charge foncière en bloquant la spéculation, d'autre part assurer la maîtrise et le contrôle d'une juste répartition de la terre entre les agriculteurs d'une part, et entre ses différents utilisateurs d'autre part, par l'exercice de la démocratie locale.

LES OFFICES FONCIERS.

Créés dans chaque canton ou groupe de communes, les offices fonciers seront les instruments de cette politique :

- se substituant aux actuelles commissions de cumul et de structures. Ils seront gérés majoritairement par les exploitants, les salariés d'exploitation et les représentants des collectivités locales.

La loi prévoiera enfin **un renforcement de la législation sur les cumuls** en soumettant à autorisation de l'office, d'une part les installations et les réunions ultérieures d'exploitation quel qu'en soit le bénéficiaire, la surface et le mode de faire valoir, d'autre part tout cumul de professions ainsi que toute activité agricole exercée par le titulaire d'une retraite.

Il va de soi que les décisions prises en matière d'autorisation ou de refus d'exploiter qui tiendront compte notamment de l'importance de la surface déjà exploitée par le demandeur, de la distance entre les terres demandées et le siège de l'exploitation seront susceptibles de recours qui auront un effet suspensif.

- participant à l'établissement de toute opération d'aménagement de délimitation des zones.

- contrôlant toute opération juridique sur une terre à usage agricole.

- déterminant en vue de soustraire le sol à la spéculation et à la surenchère un barême des prix mini ma et maxima des terres par **catégorie et par nature de culture.**

- bénéficiant d'un droit de préemption permanent et d'un pouvoir d'attribution des terres disponibles aux exploitants qui en ont le plus grand besoin sans que ceux-ci soient obligés d'en devenir propriétaires.

L'office foncier permettra de poursuivre une politique d'installation et de moralisation du marché foncier conforme aux intérêts de plus grand nombre de petits et moyens agriculteurs.

Ces offices fonciers cantonaux ou intercommunaux verront leurs actions coordonnées par des offices fonciers départementaux. Ils permettront l'expression de toutes les sensibilités régionales en y adaptant le droit foncier et en faisant reposer cette politique sur ceux-là même qui travaillent la terre.

Pour équilibrer les besoins des différentes régions, assurer l'installation des jeunes, etc..., l'office départemental qui sera aussi une instance d'appel pourra garder des terres en portefeuille pour favoriser des installations même lorsque les demandeurs sont extérieurs aux départements.

Parallèlement, la loi prévoit un certain nombre de modifications du statut de fermage qui doivent permettre de renforcer la sécurité de l'outil de travail du fermier et sa **liberté.**

UNE POLITIQUE GLOBALE D'AMÉNAGEMENT RURAL.

Enfin, cette politique des revenus et des structures sera accompagnée par la définition et l'application d'une **politique globale d'aménagement rural** nécessaire pour recréer un environnement dense pour réaliser la parité des conditions de vie entre zones rurales et zones urbaines.

Maintenir la vie rurale :

- c'est d'abord refuser toute fermeture d'établissements publics sous prétexte d'un manque de rentabilité et poursuivre au contraire la mise en place de services nouveaux répondant aux beoins spécifiques du monde rural et des collectivités locales.

- c'est ensuite créer des emplois en soutenant les industries et les commerces existants avec un encouragement tout particulier des formules coopératives (agricoles ou ouvrières de production) qui sont par

définition attachées à leur région et dans l'impossibilité de "déménager".

Enfin sera définie une véritable politique de la Montagne assurant un niveau et un mode de vie décent aux travailleurs de ces régions ainsi que l'aménagement de territoire par la maîtrise du foncier.

Les revenus des agriculteurs seront garantis par la mise en place d'un "statut de la montagne" leur accordant soit une allocation spéciale dans certaines zones, soit des prix différents par des produits sous label, la qualité des produits fournis et leur valorisation maximum sur place.

Ainsi, vivre et travailler au pays, vivre et décider au pays ne deviendront pas des slogans vides de sens, mais des réalités. Toute société doit veiller à ce que chacun reçoive son dû. Il en résulte que chacun doit satisfaire aux mêmes exigences. **C'est pourquoi nous affirmons que les agriculteurs doivent avoir les mêmes droits, les mêmes devoirs et les mêmes garanties.** Ceci suppose de casser tout corporatisme afin de permettre aux agriculteurs de prendre leur place à côté des autres travailleurs dans la lutte contre le capitalisme.

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE.

Les objectifs que nous fixons en matière agricole sont triples aujourd'hui :

- d'une part contribuer à l'accroissement de la population active agricole et préserver le potentiel de production,

- d'autre part, assurer la juste rémunération du travail agricole en réduisant les inégalités actuelles,

- enfin, dégager les quantités de production nécessaires à l'approvisionnement européen et à la consolidation de la place de la communauté dans les échanges mondiaux.

Ces trois objectifs, conformes à l'intérêt de tous les travailleurs doivent servir de guide à la redéfinition de la politique agricole commune et de ses mécanismes.

Ils peuvent être atteints :

- par la suppression des montants compensatoires monétaires et des monnaies vertes et la mise en place d'un système où les prix agricoles exprimés en monnaie nationale officielle suivent automatiquement les variations constatées au niveau des taux de change.
Cette politique monétaire permettra alors effectivement la mise en place d'une organisation des marchés agricoles européens grâce à la création d'offices européens par produit.

- par la définition d'une nouvelle hiérarchie des prix agricoles de nature à réduire les disparités actuelles favorables aux gros exploitants spécialisés dans certaines productions végétales.

- par la création ou l'application de nouveaux règlements de marché pour des secteurs tels que les fruits et légumes, le vin, le mouton qui ont été victimes de discriminations scandaleuses et pénalisés par l'absence de mécanismes d'intervention de nature à garantir un revenu aux agriculteurs.

- par la poursuite d'une politique de soutien des prix différentiels fondée sur la définition de quantum par exploitant qui doit permettre de faire disparaître certains profits excessifs et d'assurer aux travailleurs de l'agriculture un revenu minimum comparable à celui garanti aux autres travailleurs.

- par une politique de planification des productions tenant compte de la nécessité pour l'agriculture européenne de participer plus activement aux échanges internationaux et de satisfaire les besoins alimentaires des pays en voie de développement auxquels l'Europe doit être en mesure de répondre.

- par l'abandon de la politique des structures menée actuellement par la Communauté dont les directives, notamment pour les plans de développement qui poussent à développer le type de productivité qui a montré ses limites et ses dangers de concurrence sauvage entre les agriculteurs qui ne favorisent en rien les petits et moyens agriculteurs.

- par la définition d'une nouvelle politique de structures dont l'objectif principal doit être le maintien d'un maximum d'agriculteurs sur leur exploitation ce qui passe par une nouvelle politique foncière donnant une priorité au droit au travail sur le droit du capital, garantissant la sécurité de l'exploitation, soulageant la charge foncière en contenant la spéculation et assurant la maîtrise et le contrôle d'une juste répartition de la terre entre les agriculteurs.

Mais la poursuite de cette politique ne peut se faire si le fonctionnement de la Communauté continue de poser sur des décisions technocratiques et inadaptées, comme le rappelait le rapport SUTRA. C'est pourquoi, il faut proposer :

- d'une part, que les producteurs participent réellement à la décision sous le contrôle démocratique du Parlement Européen en créant sur le plan communautaire des offices européens par produits composés paritairement de représentants des organisations professionnelles et syndicales des travailleurs de l'agriculture, de représentants des administrations communautaires et nationales et des représentants des collectivités locales, de consommateurs.
Ces offices seraient chargés de la gestion communau-

taire du marché et plus particulièrement de la politique d'exportation et d'importation de la Communauté.

- d'autre part, qu'une large initiative soit laissée aux différentes régions des pays de la Communauté pour l'application des orientations décidées, que ce soit en matière structurelle ou en matière de soutien différentiel du revenu des agriculteurs.

C'est par la participation des producteurs au niveau régional, national et européen que l'on aboutira à faire de l'Europe agricole une Europe des travailleurs.

C'est la raison pour laquelle le Parti Socialiste rappelle les conditions qu'il a déjà posées solennellement lors de sa réunion de Montpellier le 27 septembre dernier, tout en réaffirmant qu'il souhaite élargir la coopération européenne aux trois nouvelles démocraties de Grèce, Portugal et Espagne. Dans les conditions actuelles, l'élargissement de la C.E.E. aux trois pays candidats : GRECE, PORTUGAL et ESPAGNE, ne serait pas un bon service à rendre à tous les producteurs agricoles tant des pays membres que des nouveaux adhérents éventuels.

Au jour d'aujourd'hui, une seule de ces conditions a été remplie : c'est à la demande du Parti Socialiste à l'Assemblée Nationale qu'un débat sur l'élargissement de la C.E.E. a eu lieu le 15 Décembre dernier.

Coll. Fondation Jean Jaurès

BULLETIN D'ABONNEMENT
à retourner à Terre.et Travail
7 bis, Place du Palais Bourbon
75007 PARIS

Nom .....
Prénom .....
Profession .....
Adresse .....
.....

Souscrit un abonnement à
TERRE ET TRAVAIL

☐ **30 F Abonnement normal**
☐ **100 F Abonnement de soutien**

Chèque, Mandat à l'ordre de
TERRE ET TRAVAIL

ABONNEZ-VOUS à

terre et travail

Abonnez vos amis

Supplément à Terre et Travail n° 34 de Janvier 1980

Commission paritaire n° 59319 Prix : 5 Francs

Imprimerie Spéciale

Coll. Fondation Jean Jaurès